|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | AGRI B2 Durabilité environnementale |
| Numéro de poste Sysper: | Click or tap here to enter text. |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Gaëlle MARION  [Gaelle.marion@ec.europa.eu](mailto:Gaelle.marion@ec.europa.eu)  +32.2.29.80.82  2eme trimestre 2025  6 mois  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-03-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité AGRI.B.2 est responsable des aspects de durabilité environnementale et climatique de l’agriculture. L’unité est également responsable des aspects liés à la forêt.

En particulier, notre unité promeut l’intégration des objectifs en matière de changement climatique et d’environnement dans la politique agricole commune (PAC) en soutenant la conception, l’élaboration et la mise en œuvre de mesures ciblées de la PAC et en contribuant à garantir leur cohérence au sein de l’architecture verte de la PAC, en lien étroit avec la législation et les objectifs pertinents en matière de climat et d’environnement au niveau de l’UE et au niveau international, y compris le pacte vert pour l’Europe. Ces instruments comprennent les programmes pour le climat et l’environnement (appelés «programmes écologiques»), les engagements en matière d’environnement, de climat et d’autres engagements en matière de gestion, les paiements Natura 2000 ou liés à la directive-cadre sur l’eau, les investissements verts et non productifs, ainsi que la «conditionnalité» qui lie l’octroi de la plupart des aides de la PAC au respect de règles visant à intégrer les préoccupations environnementales et climatiques dans les pratiques agricoles.

L’unité AGRI.B.2 est l’unité miroir de la DG Environnement et de la DG Climat au sein de la DG AGRI pour toutes les propositions législatives et politiques liées à l’environnement et au climat concernant le secteur agricole et forestier. Nous sommes également coresponsables de la mise en œuvre de la stratégie de l’UE pour les forêts et nous suivons et contribuons au développement des différents aspects des politiques en matière d’énergies renouvelables, de bioéconomie et d’économie circulaire.

L’équipe est composée de 31 collègues et jouit d’une atmosphère de travail très agréable tout en répondant aux attentes élevées concernant tous ces dossiers très importants.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le/la collègue sera chargé(e) du soutien de la PAC à l’agriculture biologique et aux ressources génétiques, ainsi que de certains dossiers horizontaux relatifs à la biodiversité.

En ce qui concerne le soutien de la PAC lié aux objectifs environnementaux et climatiques, le poste est axé sur les instruments en place pour soutenir directement l’agriculture biologique et le développement des ressources génétiques, ainsi que sur toutes les dispositions relatives à leur mise en œuvre cohérente dans l’ensemble de l’UE. Le titulaire du poste travaillera en étroite collaboration avec l’unité en charge de l’agriculture biologique et avec les unités géographiques, dans le cadre d’une équipe chargée d’autres instruments «verts» dans le cadre de la PAC.

En ce qui concerne la contribution aux dossiers relatifs à la biodiversité, ce poste vise à fournir une expertise sur diverses initiatives législatives ou non législatives qui concernent les liens entre biodiversité et agriculture, et à soutenir l’intégration des préoccupations en matière de biodiversité dans la PAC.

Les échanges avec d’autres services de la Commission sont fréquents sur ce poste, ainsi que les contacts avec les parties prenantes et les États membres sur des sujets liés à l’environnement et au climat.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Un(e) collègue avec esprit d’équipe désireux de contribuer à la mise en œuvre et au développement d’un cadre politique promouvant des pratiques et des systèmes agricoles durables. Les connaissances ou l’expérience professionnelle en matière de biodiversité, en particulier en ce qui concerne les écosystèmes agricoles, sont très appréciées. Des connaissances en agronomie serait utile, étant donné que le poste implique, entre autres, la compréhension des processus et des pratiques agricoles. De solides capacités d’analyse, d’organisation et de négociation sont également nécessaires, de même qu’une capacité à travailler de manière autonome sur toute une série de sujets. Les compétences non techniques telles que les compétences de communication et de rédaction (principalement en anglais), l’esprit d’équipe et l’orientation vers les résultats sont essentielles pour ce poste.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)